



**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR
L'ÉTABLISSEMENT PAR L'ÉTHIOPIE D'UN RÉGIME DE VISA À
L'ARRIVÉE POUR TOUS LES CITOYENS AFRICAINS**

Addis Abéba, le 11 octobre 2018: Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, se félicite de l'annonce faite, le 8 octobre 2018, par le Président Mulatu Teshome, lors de la séance conjointe de la Chambre des Représentants du peuple et de la Chambre de la Fédération d'Éthiopie au sujet de l'établissement d'un régime de délivrance de visas à l'arrivée pour tous les détenteurs de passeports africains entrant dans le pays, à partir de l'année fiscale 2018-2019. Il félicite l'Éthiopie pour cet engagement, et réitère son appréciation aux États membres qui ont déjà pris des mesures pour faciliter les déplacements des citoyens africains sur le continent. Il exhorte tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures similaires.

Le Président de la Commission attend avec impatience le jour où tous les Africains pourront circuler librement sur leur propre continent. À cet égard, il souligne la nécessité pour tous les États membres de devenir parties au Protocole de janvier 2018 au Traité instituant la Communauté économique africaine sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement. À ce jour, 32 États membres ont signé cet instrument, tandis qu'un seul État membre - le Rwanda - l'a ratifié. Quinze ratifications sont requises pour l'entrée en vigueur du Protocole.